

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2009 B 04636  
Numéro SIREN : 397 480 930  
Nom ou dénomination : BOUYGUES TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2023 sous le numéro de dépôt 39382

**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex



Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

## **Bouygues Télécom**

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS  
Société anonyme d'expertise comptable et de  
Commissariat aux comptes à directoire et  
Conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre  
784 824 153

ERNST & YOUNG et Autres  
S.A.S à capital variable  
438 476 913 R.C.S Nanterre  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale  
de Versailles et du Centre

**Bouygues Télécom**

RCS : Paris 397 480 930

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Bouygues Télécom,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bouygues Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les notes 2.1, 2.6.1 et 2.6.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus pour l'évaluation des actifs immobilisés et leur durée d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités retenues, nous avons vérifié que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes 2.1 et 2.9.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus en matière d'évaluation des provisions. Dans le cadre de l'appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes consolidés, nous avons procédé à l'appréciation des approches mises en œuvre par votre groupe et vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- Les notes 2.1 et 2.11.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires « prestations de services ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités retenues, nous nous sommes assurés de leur correcte application et nous avons vérifié que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris-La Défense, le 14 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG

Signature  
numérique de  
Jean-Marc  
DESLANDES  
Date :  
2023.03.14  
17:13:38 +01'00'



Jean-Marc Deslandes  
Associé

Marc  
BIASIBETTI  
2023.03.14  
17:25:40 +01'00'



Marc Biasibetti  
Associé

Nicolas.Pfeuty

Signé numériquement par  
Nicolas.Pfeuty  
DN : cn=Nicolas.Pfeuty,  
email=nicolas.pfeuty@fr.ey.com  
Date : 2023.03.14 18:02:33  
+01'00'

Nicolas Pfeuty  
Associé



Digitally  
signed by  
ARNAUD  
DUCAP  
Date: 2023.  
03.14 18:02:33

Arnaud Ducap  
Associé

**GROUPE  
BOUYGUES**

**METIER TELECOM**

**COMPTES  
CONSOLIDÉS AU  
31/12/2022**



**ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE (BILAN)  
ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL (COMPTE DE RESULTAT)  
ETAT CONSOLIDE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES  
ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE  
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES  
NOTES D'ANNEXE**

## COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

### ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIERE - BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

ACTIF	Note Annexe	31/12/2022 net	31/12/2021 net
Immobilisations corporelles	3.2.1	5 222	4 683
Droits d'utilisation des actifs loués	3.2.2	1 125	921
Immobilisations incorporelles	3.2.3	2 142	2 150
Goodwill	3.2.4	753	753
Coentreprises et entités associées	3.2.5	950	295
Autres actifs financiers non courants	3.2.6	26	19
Impôts différés actifs			
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>10 218</b>	<b>8 821</b>
Stocks	4.1	181	182
Avances et acomptes versés sur commandes	4.2	24	36
Clients et comptes rattachés	4.3	1 657	1 458
Actifs sur contrats clients	4.3	1 310	1 054
Actif d'impôt courants		15	22
Autres créances courantes	4.3	1 001	852
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	39	286
Instruments financiers - Couverture des dettes financières		32	
Autres actifs financiers courants			
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>4 259</b>	<b>3 890</b>
Actifs ou activités détenus en vue de la vente			34
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>14 477</b>	<b>12 745</b>

	Note Annexe	31/12/2022 net	31/12/2021 net
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>			
Capital social	5.1	929	929
Primes et réserves		4 234	3 963
Réserve de conversion			
Actions propres détenues			
Résultat consolidé		485	445
<b>CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)</b>		<b>5 648</b>	<b>5 337</b>
Participations ne donnant pas le contrôle			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 648</b>	<b>5 337</b>
Dettes financières non courantes	8	1 942	1 671
Obligations locatives non courantes	10	997	800
Provisions non courantes	6.1	311	260
Impôts différés passifs	7	213	177
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>3 463</b>	<b>2 908</b>
Dettes financières courantes	8	432	349
Obligations locatives courantes	10	170	143
Passifs d'impôt courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	2 001	1 776
Passifs sur contrats clients	11	1 282	671
Provisions courantes	6.2		1
Autres passifs courants	11	1 481	1 560
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	4.5		
Instruments financiers - Couverture des dettes financières			
Autres passifs financiers courants			
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>5 366</b>	<b>4 500</b>
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>14 477</b>	<b>12 745</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET (PASSIF)</b>	9	<b>(2 303)</b>	<b>(1 734)</b>

# COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

## ETAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en millions d'euros)

	Note Annexe	Exercice	
		2022	2021
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>12</b>	<b>7 532</b>	<b>7 256</b>
Autres produits de l'activité		1	
Achats consommés		(809)	(796)
Charges de personnel		(746)	(704)
Charges externes		(3 601)	(3 540)
Impôts et taxes		(183)	(171)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(1 122)	(1 075)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		(168)	(138)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées		(25)	(5)
Autres produits d'exploitation (1)		216	125
Autres charges d'exploitation	<b>13</b>	(430)	(380)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>665</b>	<b>572</b>
Autres produits opérationnels		93	115
Autres charges opérationnelles		(23)	(24)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>13</b>	<b>735</b>	<b>663</b>
Produits financiers			
Charges financières		(18)	(11)
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>14.1</b>	<b>(18)</b>	<b>(11)</b>
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(27)	(24)
Autres produits financiers	14.2	8	1
Autres charges financières	14.2	(29)	(11)
Impôt	15	(145)	(159)
Quote-part du résultat net des entités associées		(39)	(14)
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>485</b>	<b>445</b>
Résultat net des activités abandonnées			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>485</b>	<b>445</b>
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>485</b>	<b>445</b>
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)</b>		<b>7,95</b>	<b>7,30</b>
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION (en euros)</b>		<b>7,95</b>	<b>7,30</b>

(1) Dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées

12 16

## COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

### ETAT CONSOLIDE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES (en millions d'euros)

	Exercice	
	2022	2021
<b>RESULTAT NET</b>	<b>485</b>	<b>445</b>
<b>Eléments non recyclables en résultat net</b>		
Ecart actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi	19	(2)
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net	(5)	
Quote-part des produits et charges non recyclables des entités associées		
<b>Eléments recyclables en résultat net</b>		
Écart de conversion		
Réévaluation des actifs de couverture	32	1
Impôts sur éléments recyclables en résultat net	(8)	
Quote-part des produits et charges recyclables des coentreprises et entités associées	94	9
<b>PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>132</b>	<b>8</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISES</b>	<b>617</b>	<b>453</b>
<i>Dont part du groupe</i>	<i>617</i>	<i>453</i>
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>		

# COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (en millions d'euros)

	Capital et Prime d'émission	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Opérations affectées directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>2 342</b>	<b>1 469</b>	<b>795</b>	<b>(22)</b>	<b>4 584</b>		<b>4 584</b>
<b>Mouvements exercice 2021</b>							
Résultat net			445		445		445
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				8	8		8
<b>Résultat net et produits et charges comptabilisés (b)</b>			<b>445</b>	<b>8</b>	<b>453</b>		<b>453</b>
Opérations nettes sur capital et réserves	600	465	(465)		600		600
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle							
Distribution		(300)			(300)		(300)
Paiements fondés sur des actions							
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)							
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>2 942</b>	<b>1 634</b>	<b>775</b>	<b>(14)</b>	<b>5 337</b>		<b>5 337</b>
<b>Mouvements exercice 2022</b>							
Résultat net			485		485		485
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				132	132		132
<b>Résultat net et produits et charges comptabilisés (b)</b>			<b>485</b>	<b>132</b>	<b>617</b>		<b>617</b>
Opérations nettes sur capital et réserves		375	(375)				
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans perte de contrôle							
Distribution		(300)			(300)		(300)
Paiements fondés sur des actions							
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)			(6)		(6)		(6)
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>2 942</b>	<b>1 709</b>	<b>879</b>	<b>118</b>	<b>5 648</b>		<b>5 648</b>

(a) Les capitaux propres au 31 décembre 2020 ont été retraités des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnités fin de carrière.

(b) voir état des produits et charges comptabilisés

# COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

## ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	Note Annexe	Exercice	
		2022	2021
<b>I - Flux de trésorerie des activités poursuivies</b>			
<b>A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ</b>			
Résultat net des activités poursuivies		485	445
Retraitements :			
Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus		39	14
Dividendes des sociétés non consolidées			
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes		1 199	1 078
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		146	141
Plus et moins values de cessions d'actifs		(58)	(128)
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines		145	159
Impôts décaissés		(109)	(160)
Charges calculées diverses		(104)	13
<b>CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés</b>		<b>1 743</b>	<b>1 562</b>
Reclassement du coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		45	35
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (y compris dépréciations et provisions courantes) <sup>(1)</sup>		(179)	(190)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ</b>		<b>1 609</b>	<b>1 407</b>
<b>B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	(1 681)	(1 539)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	138	208
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles		(130)	(122)
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés		(8)	
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés		2	
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés			
<b>Incidence des variations de périmètre</b>			
Prix d'acquisition des activités consolidées		37	(55)
Prix de cession des activités consolidées			
Dettes nettes sur activités consolidées		(96)	54
Autres variations de périmètre (trésorerie des sociétés acquises ou cédées)			1
Autres flux liés aux opérations d'investissements (var. prêts, dividendes reçus des sociétés non consolidées)		2	
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(1 736)</b>	<b>(1 453)</b>
<b>C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires		(21)	586
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(300)	(300)
Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle			
Variation des dettes financières courantes et non courantes	9	399	156
Remboursement des obligations locatives		(153)	(145)
Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		(45)	(35)
Autres flux liés aux opérations de financement			
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(120)</b>	<b>262</b>
<b>D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES</b>			
<b>VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)</b>	<b>9</b>	<b>(247)</b>	<b>216</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE</b>	<b>9</b>	<b>286</b>	<b>70</b>
Flux nets	9	(247)	216
Flux non monétaires			
<b>TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE</b>	<b>9</b>	<b>39</b>	<b>286</b>
<b>II - Flux de trésorerie des activités abandonnées</b>			
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>			
Flux nets			
<b>Trésorerie nette de clôture</b>			

(1) définition de la variation du BFR lié à l'activité : actif courant - passif courant, hors impôts sur les sociétés, hors créances et dettes sur immobilisations, hors dettes financières courantes, hors obligations locatives courantes et hors instruments financiers sur couverture de dettes

# SOMMAIRE

NOTE 1	FAITS SIGNIFICATIFS .....	9
NOTE 2	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE .....	11
NOTE 3	ACTIF NON COURANT .....	24
NOTE 4	ACTIF COURANT .....	32
NOTE 5	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS.....	36
NOTE 6	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES .....	38
NOTE 7	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÈRE .....	39
NOTE 8	DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES.....	41
NOTE 9	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET.....	44
NOTE 10	OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES .....	45
NOTE 11	PASSIF COURANT.....	46
NOTE 12	CHIFFRE D'AFFAIRES .....	47
NOTE 13	RESULTAT OPERATIONNEL.....	49
NOTE 14	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS .....	50
NOTE 15	IMPOTS .....	51
NOTE 16	RESULTAT NET ET RESULTAT DILUÉ PAR ACTION.....	52
NOTE 17	INSTRUMENTS FINANCIERS .....	53
NOTE 18	ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	55
NOTE 19	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL .....	58
NOTE 20	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....	61
NOTE 21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ .....	63
NOTE 22	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	64
NOTE 23	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES.....	65

**1.1**      **Faits significatifs de l'exercice 2022**

Les principales opérations et acquisitions de 2022 sont présentées ci-après :

- Le 23 février 2022, Bouygues Telecom et Cellnex ont signé un accord pour la création d'une société destinée à déployer jusqu'à environ 1 350 nouveaux sites Mobile à travers la France en dehors des Zones Très Denses. Cette société, contrôlée par Cellnex, sera propriétaire des équipements passifs de ces sites et gèrera leurs exploitations. Bouygues Telecom disposera d'une option d'achat des titres de Cellnex exerçable entre le 1er juillet et le 31 décembre 2045, 2050 et 2055, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 23 février 2022, Bouygues Telecom, Phoenix Tower International (société américaine au portefeuille de Blackstone spécialisée dans la construction d'infrastructures mobiles) et Phoenix France Infrastructures ont signé un accord pour la création d'une société destinée à acquérir 2 000 sites Mobile en Zone Très Dense et d'en déployer jusqu'à 400 supplémentaires. Cette société, filiale directe de Phoenix France Infrastructures, sera propriétaire des équipements passifs de ces sites et gèrera leurs exploitations. Bouygues Telecom disposera désormais d'une option d'achat de titres de Phoenix France Infrastructures exerçable entre le 15 janvier et le 15 juillet 2038, puis tous les 2 ans jusqu'en 2051, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de ces deux sociétés.
- Le 6 avril 2022, Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) ont conclu un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses (AMII) et peu denses (AMEL/RIP) auprès des différents opérateurs d'immeuble, soit environ 21 millions de prises. Bouygues Telecom a créé une société dédiée, SDFAST (Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires) et a lancé, courant 2021, un appel d'offres à l'issue duquel Vauban Infrastructure Partners, agissant pour le compte de ses fonds, a été retenu comme actionnaire majoritaire de ladite société. SDFAST a principalement pour objet d'acquérir des droits d'accès de long-terme auprès des Opérateurs d'Immeuble, contribuant de cette manière au co-financement de la fibre optique aux côtés des principaux opérateurs français. Environ deux milliards d'euros seront ainsi investis dans les cinq prochaines années.

Lors de la création de la SDFAST, Vauban Infrastructure Partners et Bouygues Telecom se sont engagés à souscrire au capital de la société. Bouygues Telecom a également apporté un contrat de services avec un engagement de se fournir pendant trente-cinq ans uniquement auprès de la SDFAST pour les prises FTTH à un tarif fixé à l'avance et les contrats d'approvisionnement permettant à la SDFAST d'acheter auprès des Opérateurs d'Immeubles des prises FTTH. La SDFAST a également la faculté de proposer les mêmes services d'accès à des opérateurs tiers. Cette opération valorise au 6 avril 2022 la quote-part de 49% détenue par Bouygues Telecom dans la SDFAST à 585 millions d'euros dont 535 millions au titre des deux contrats apportés qui seront reconnus en résultat opérationnel courant sur la durée du contrat et 50 millions au titre de l'augmentation de capital qui sera réalisée par Bouygues Telecom. Au 31 décembre 2022, la quote-part détenue par Bouygues Telecom dans la SDFAST est valorisée à 603 millions d'euros.

Bouygues Telecom dispose d'une option pour prendre le contrôle de la société chaque année entre le 31 juillet et le 31 décembre de 2031 à 2033, puis tous les 5 ans de 2036 à 2056.

- Au cours de l'année 2022, Bouygues Telecom a cédé à Towerlink le bâti et les infrastructures passives de 4 sites MSC (data centers) pour 102 millions d'euros. Une plus-value de 52 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » au 31 décembre 2022.

## 1.2 Faits significatifs de l'exercice 2021

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2021 sont présentées ci-après :

- Au cours du premier semestre 2021, Bouygues Telecom a cédé à Towerlink le bâti et les infrastructures passives de 11 sites MSC (*data centers*) pour 168 millions d'euros. Au cours du second semestre 2021, 2 sites supplémentaires ont été cédés pour 31 millions d'euros. Une plus-value de 114 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » au 31 décembre 2021. Deux sites sont classés au bilan en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2021 pour un montant de 8 millions d'euros.
- Le 15 décembre 2021, le Conseil d'administration a constaté une augmentation de capital en numéraire de 600 millions d'euros.
- Le 17 décembre 2021, Bouygues Telecom et Vauban Infra Fibre (Groupe BPCE) ont signé un protocole d'accord sur un projet destiné à accélérer le déploiement de lignes FTTH (Fiber To The Home) en participant au financement d'environ 20 millions de prises en dehors de la Zone Très Dense (zone AMII, zone AMEL et les Zones d'Initiative Publique). La société dédiée au projet, nouvellement créée, contribuera au co-financement du déploiement de la fibre optique en France en ayant pour objet d'acquérir des droits d'accès de long terme IRU (indefeasible right of use) de lignes FTTH auprès des opérateurs d'infrastructure. La société créée pourra ainsi fournir l'ensemble des services d'accès aux lignes FTTH à Bouygues Telecom et à des opérateurs tiers. L'opération prévue sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022 s'accompagnera d'une cession d'actifs de fibres optiques, qui par conséquent, ont été classés au bilan en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2021 pour un montant de 26 millions d'euros.
- Suite à l'exercice d'allocation définitif du prix d'acquisition, intégrant une revalorisation de 52 millions d'euros du complément de prix intégré en dettes financières, le goodwill résiduel lié à l'acquisition de Bouygues Telecom Business Distribution (ex EIT) s'élève à 670 millions d'euros.

## 1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2022

- Le 9 février 2023, le tribunal de commerce de Paris a rendu un jugement qui s'inscrit dans une série de contentieux lancés par Free Mobile à l'encontre de ses concurrents et de leurs offres groupant smartphones et forfaits mobiles, dites « avec subvention ». Cette affaire opposant Free Mobile et Bouygues Telecom concerne d'anciennes offres de Bouygues Telecom.

Ce jugement condamne Bouygues Telecom à verser à Free Mobile 308 millions d'euros de dommages et intérêts, et indique que « l'exécution provisoire est de droit », ce qui selon Bouygues Telecom, est inexact s'agissant d'une procédure introduite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Bouygues Telecom conteste ce jugement avec la plus grande vigueur et considère que ses offres groupées sont légales. Bouygues Telecom estime avoir toujours œuvré dans le strict respect des règles de droit et au bénéfice de ses clients. Ce jugement n'est pas définitif et Bouygues Telecom a fait appel devant la Cour d'appel de Paris.

### 2.1 Principes de préparation des états financiers

Bouygues Telecom a un seul secteur d'activité et un seul secteur géographique.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 sont établis en millions d'euros et en conformité avec les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, le groupe Bouygues Telecom a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2021 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables en 2021.

- Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, applicables en 2022
  - **Amendements à IAS 37**  
Le 14 mai 2020, l'IASB a publié des amendements à IAS 37 relatifs à l'évaluation des contrats onéreux. Ces amendements précisent les coûts à prendre en compte lorsque l'entité établit le « coût d'exécution » du contrat pour déterminer s'il s'agit d'un contrat déficitaire. L'impact n'est pas significatif pour le Groupe.
  - **Amendements à IAS 16**  
Le 2 juillet 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 16 relatifs à la comptabilisation des produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou sa mise en état. Ces amendements interdisent à une entité de déduire ces produits du coût de l'immobilisation. L'entité devra comptabiliser ces produits de la vente et les coûts correspondants en résultat. L'impact n'est pas significatif pour le Groupe.
  - **Conclusions de l'IFRS IC relatives à IAS 38**  
En avril 2021, l'IASB a approuvé les conclusions du comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) de décembre 2020 relatives à la comptabilisation des coûts de configuration et customisation liés à la mise en place d'un logiciel en SaaS (Software as a Service). Ces coûts, selon leur nature, sont généralement à comptabiliser en charges, soit reconnues immédiatement soit étalées sur la durée du contrat. L'analyse de ces conclusions a été finalisée et les impacts pour le Groupe sont non significatifs. Aucun retraitement sur les capitaux propres d'ouverture n'a été effectué. Les coûts de configuration et customisation de tout logiciel mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont comptabilisés selon les conclusions de l'IFRS IC.
- Normes IFRS et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - **Amendements à IAS 12**  
Le 7 mai 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 12 relatifs à la comptabilisation de l'impôt différé lors de la comptabilisation initiale de certaines transactions dans les cas où celles-ci donnent lieu à des montants égaux d'actifs et de passifs d'impôt différé. Ces modifications s'appliquent aux transactions pour lesquelles l'entité comptabilise à la fois un actif et un passif, comme dans le cas des contrats de location ou des obligations de démantèlement. Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 11 août 2022.  
L'analyse des impacts est en cours et sera finalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. A ce stade de l'analyse, l'impact sur le Groupe apparaît non significatif.
- Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des comptes consolidés, conformément aux normes et interprétations, le Groupe procède à des estimations et des hypothèses. Elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les

passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations, de l'évaluation des actifs et des passifs identifiables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix lors de l'acquisition, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, de la recouvrabilité des impôts différés actifs en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices, des provisions (litiges et contentieux, etc.), des accords pour déterminer s'ils contiennent des contrats de location, des éléments retenus pour retraiter les contrats de location (durées et taux d'endettement marginaux, décrites respectivement en notes 2.6.2 et 2.8.2 de l'annexe).

Enfin, le Groupe a fait usage de jugements pour appliquer les normes IFRS à certaines opérations portant notamment sur la qualification du niveau de contrôle exercé sur certaines entités (par exemple, dans le cadre des contrats de mutualisation de réseaux ou équipements entre opérateurs), sur l'identification de contrats de location (en particulier s'agissant du caractère substantif des droits de substitution), sur l'analyse des compléments de prix lors de regroupements d'entreprises et sur l'identification des obligations de performances distinctes pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

En cas d'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, le Groupe retient des méthodes comptables qui permettent d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ; et
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Lors de la préparation des états financiers, le Groupe a analysé les impacts potentiels du changement climatique. Cette analyse n'a pas conduit à remettre en cause de manière significative les durées de vie et les valeurs résiduelles et recouvrables des actifs non financiers, tels que les immobilisations corporelles et incorporelles, les goodwill ou les droits d'utilisation.

- **Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

## **2.2 Méthodes de consolidation**

### **2.2.1 Sociétés contrôlées**

Les sociétés sur lesquelles Bouygues Telecom exerce le contrôle sont consolidées.

## 2.2.2 Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est issue d'un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont consolidés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

## 2.2.3 Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de la société.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

## 2.3 Regroupements d'entreprise

Depuis le 1er janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre de la norme IFRS 3 révisée.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris et, le cas échéant, de la réévaluation en juste valeur de la part antérieurement détenue. Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du "goodwill complet") ;
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du "goodwill partiel").

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les amortissements des actifs corporels et incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant.

Les goodwill négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de goodwill complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat opérationnel courant, lorsqu'ils sont significatifs.

## 2.4 Méthode de conversion des éléments en devises

### 2.4.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

### 2.4.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

## 2.5 Méthode d'appréciation des impositions

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
  - des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
  - des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer. Ces derniers sont revus à chaque clôture ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2022, les différences temporelles et les reports fiscaux déficitaires des entités françaises ont été comptabilisés au taux adopté, soit 25,83 % pour 2022 et au-delà.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actif ou passif non courant.

## 2.6 Actif non courant

### 2.6.1 Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient d'acquisition sous déduction des amortissements et dépréciations cumulés. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

#### 2.6.1.1 Principales durées d'utilisation retenues

Nature des composants	Mode d'amortissement	Durée
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Fibre optique (hors réseau FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Infrastructures mutualisées	Linéaire	10 ans
Commutation ancienne génération	Linéaire	2 à 10 ans
Commutation NGN	Linéaire	2 à 8 ans
Radio	Linéaire	2 à 8 ans
Faisceaux hertziens	Linéaire	8 ans
Liaisons louées	Linéaire	6 ans
Equipements GPRS	Linéaire	5 ans
VMS (serveurs messagerie)	Linéaire	5 ans
DSLAM	Linéaire	5 ans
Logiciels réseau	Linéaire	2 à 8 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 à 7 ans
Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en "Autres produits et charges d'exploitation", sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en "Autres produits et charges opérationnels".

Les durées d'amortissement sont revues annuellement et peuvent être modifiées si les attentes d'utilisation diffèrent des estimations précédentes.

## 2.6.2 Droits d'utilisation des actifs loués

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleurs ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers, de sites radios et de fibres optiques.

Lorsque le Groupe réalise une opération de cession-bail, correspondant à la vente au sens de la norme IFRS 15 d'un bien à un tiers pour le reprendre en location en tant que preneur, le droit d'utilisation est calculé selon la proportion de la valeur nette comptable antérieure du bien transféré, et représente le droit d'utilisation que le Groupe conserve. Cette proportion est basée sur le rapport des obligations locatives ramenées sur le prix de vente du bien. De même le résultat de cession n'est constaté qu'à hauteur des droits effectivement transférés à l'acquéreur-bailleur.

## 2.6.3 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable, sans substance physique, et contrôlé par l'entité. Un actif est identifiable :

- s'il est séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante) ;
- ou s'il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Un actif est contrôlé si l'entité a le pouvoir d'en retirer les bénéfices économiques futurs et d'en restreindre l'accès aux tiers.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent les :

- les frais de développement qui sont activés lorsqu'ils génèrent des avantages économiques futurs et sont évaluables de façon fiable ;
- les concessions, brevets et droits assimilés.

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

Les immobilisations incorporelles incluent notamment :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée	
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans	a
Activité FAI-IRU et Front Fees (droits d'usage irrévocables)	Linéaire	25 ans	
Logiciels, développements informatiques et bureautiques	Linéaire	3 à 8 ans	
Autorisation d'utilisation de fréquences 2,6 GHz, 800 MHz, 700 MHz	Linéaire	20 ans	b
Autorisation d'utilisation de fréquences 3,5 GHz	Linéaire	15 ans	c
Autorisation d'utilisation de fréquences 900 MHz, 1,8 GHz et 2,1 GHz	Linéaire	10 ans	d

(a) licence UMTS attribuée en 2002 pour une durée de 20 ans : amortissement depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005. La redevance comporte une part fixe de 619 millions d'euros (qui a été inscrite en immobilisation incorporelle dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002) et une part variable de 1 % calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS (novembre 2007).

(b) Les licences acquises en 2011 – fréquence 2,6 GHz – et 2012 – fréquence 800 MHz – (respectivement pour 228 et 683 millions d'euros) ont été attribuées pour une durée de vingt ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1er octobre 2013, respectivement sur 18 et 18,3 ans. La mise en service des fréquences 700 MHz se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population.

(c) Les licences acquises en 2020 – fréquence 3,5 GHz (5G) - pour 602 millions d'euros ont été attribuées pour une durée de quinze ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1<sup>er</sup> décembre 2020 sur 15 ans.

(d) Lors du New Deal Mobile signé en 2018 avec l'ARCEP et le gouvernement français, Bouygues Telecom a obtenu le renouvellement des autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1 800 MHz et 2 100 MHz pour une durée de 10 ans à compter de leur échéance, soit 2024 pour les bandes 900MHz et 1 800MHz et 2022 pour la bande 2 100MHz. La doctrine ARCEP a par ailleurs confirmé en juillet 2022 que les montants des redevances seront fixes.

Le 11 décembre 2022 a ainsi eu lieu le renouvellement du droit d'utilisation de la bande 2 100MHz pour une période de 10 ans, en contrepartie du paiement d'une redevance annuelle fixe sur la période. La somme actualisée des redevances annuelles futures a été comptabilisée dans les immobilisations incorporelles (pour 70 M€ et avec en contrepartie une dette sur immobilisation), et sera amortie chaque année.

Au regard de la communication de l'ARCEP de juillet 2022 et pour harmoniser le traitement comptable de toutes les fréquences, Bouygues Telecom a comptabilisé les redevances annuelles fixes futures des bandes de fréquence 900MHz et 1800MHz pour les années 2022 à 2024 en immobilisations incorporelles (pour 63 M€). Ce traitement est conforme avec les pratiques de place observées. Pour rappel, ces bandes de fréquences avaient été comptabilisées, lors de leur attribution en 2009, en charges d'exploitation, le montant de leur redevance annuelle étant susceptible d'évoluer en prévision de l'arrivée potentielle d'un 4<sup>ème</sup> opérateur.

A l'exception de la prise en compte du taux d'actualisation appliqué aux redevances futures en résultat financier, ce changement d'estimation comptable n'a pas d'autre incidence sur le résultat opérationnel, et n'a aucun impact sur la trésorerie ni sur la prévision de capex, ce dernier élément étant communiqué « Hors fréquence ». Pour rappel, l'ensemble des bandes de fréquence est neutre technologiquement et peut donc être utilisé indépendamment pour la 2G/3G/4G/5G.

#### **2.6.4 Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées**

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les coentreprises et entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable.

#### **2.6.5 Autres actifs financiers non courants**

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat en "Autres produits et charges financiers".

### **2.7 Actif courant**

#### **2.7.1 Stocks**

Les stocks sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations nécessaires sont comptabilisées.

#### **2.7.2 Clients et comptes rattachés**

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent, à court terme, sans taux d'intérêt déclaré, et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les clients et comptes rattachés incluent les facturations ou situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage).

Lorsque la vente d'un terminal subventionné est accompagnée de la souscription d'un forfait (soit deux obligations de performance), la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la vente du terminal se traduit par la reconnaissance d'une créance client au bilan pour le montant de la subvention et est étalée sur la durée de vie moyenne du contrat (note 2.11.1 de l'annexe).

#### **2.7.3 Actifs sur contrats clients**

Les actifs sur contrats clients comprennent :

- les coûts d'obtention des contrats clients, qui représentent les coûts de commercialisation, engendrés pour l'acquisition d'un nouveau contrat, activables au regard de la norme IFRS 15. Ils correspondent aux coûts marginaux que l'entreprise n'aurait pas encourus si le contrat n'avait pas été signé. Il s'agit essentiellement de la part variable de la rémunération des distributeurs versée pour l'acquisition de nouveaux clients. L'étalement se fait sur la durée de vie moyenne du contrat client ;
- les coûts d'exécution des contrats clients, qui correspondent aux coûts de raccordement activables au regard de la norme IFRS 15 et étalés sur la durée de vie moyenne du contrat client ;
- les actifs représentant le chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement et dont la facturation est subordonnée à la fourniture d'autres biens et services et/ou à la réalisation de jalons ou d'étapes définies au contrat.

#### 2.7.4 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

### 2.8 Instruments financiers

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IFRS 9. Le Groupe procède alors, suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur dans laquelle la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat ; ou
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie dans laquelle la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

Comme requis par la norme IFRS 9, il est tenu compte, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers dérivés, du risque de crédit pour les instruments dérivés actifs et du risque de crédit propre pour les instruments dérivés passifs. Ces composantes n'ont pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

### 2.9 Passif non courant

#### 2.9.1 Dettes financières non courantes

En référentiel IFRS, l'ensemble des risques inhérents aux créances cédées dans le cadre de l'opération de titrisation continue d'être supporté par Bouygues Télécom. En conséquence, l'opération de titrisation, initiée en 2010, ne permet pas la décomptabilisation des créances cédées. Le montant de trésorerie reçu s'analyse comme un financement et a donc été comptabilisé en dette financière.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

#### 2.9.2 Obligations locatives non courantes

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un spread sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

### 2.9.3 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour l'entreprise par une sortie nette de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le montant figurant en provisions correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions relatives aux risques fiscaux (à l'exception de ceux portant sur l'impôt sur les sociétés qui sont comptabilisés en dettes fiscales), amendes de l'Autorité de la concurrence ;
- les provisions pour frais de remise en état des sites et coûts de démantèlement.

Les coûts encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision ;

- les provisions pour avantages du personnel, qui comprennent :
  - les provisions pour médailles du travail,
  - les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision est établi selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière. L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- ✓ du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- ✓ du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties (démissions) par métier, tranches d'âge et catégories,
- ✓ des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- ✓ d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
- ✓ d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
- ✓ d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie,

Le Groupe affecte en capitaux propres consolidés la variation des droits résultant des évolutions sur hypothèses actuarielles au titre des indemnités de fin de carrière, alors que celle relative aux médailles du travail est enregistrée en résultat.

## 2.10 Passif courant

### 2.10.1 Provisions courantes

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation.

### 2.10.2 Fournisseurs et autres crédateurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

### 2.10.3 Passifs sur contrats clients

Les passifs sur contrats clients représentent l'obligation pour le Groupe de transférer des biens ou des services pour lesquels un paiement a déjà été reçu de la part du client, ou lorsque le droit inconditionnel au paiement est déjà acquis. Ils incluent les avances et acomptes reçus sur commandes et les écarts liés à l'avancement d'un contrat.

## 2.11 Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1, le Groupe présente un compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué les recommandations de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013, n° 2012-01 et 2012-02 du 21 décembre 2012 pour la présentation du compte de résultat.

### 2.11.1 Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- un contrat client et ses différentes obligations de performance sont identifiés ;
- un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance ;
- les obligations de performance distinctes du contrat sont satisfaites ;
- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ;
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La majorité des contrats ne comprennent qu'une seule obligation de performance. Comme décrit ci-après, certains contrats sont séparés en deux obligations de performance.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services sans ventes de terminaux, de ventes de terminaux nus et accessoires et de prestations de services avec ventes de terminaux subventionnés.

#### • PRESTATIONS DE SERVICES SANS VENTES DE TERMINAUX

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie "terme à échoir", soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffres d'affaires prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et les numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

- **VENTES DE TERMINAUX NUS ET ACCESSOIRES**

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée jusqu'à l'activation de la ligne du client. Depuis août 2013, les clients "Grand public" et "Pros" peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

- **PRESTATIONS DE SERVICES AVEC VENTES DE TERMINAUX SUBVENTIONNÉS**

Lorsque la vente d'un terminal est accompagnée de la souscription d'un forfait, la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la vente du terminal se traduit par la reconnaissance d'une créance client au bilan pour le montant de la subvention (différence entre le prix payé par le client lors de la souscription et le prix de la transaction retenu). Cet actif sera repris sur la durée de vie moyenne du contrat.

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

### **2.11.2 Autres produits et charges opérationnels**

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

## **2.12 État des flux de trésorerie**

L'état des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 amendée et les recommandations ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte). Il analyse la variation de la trésorerie du Groupe qui est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

## **2.13 Autres indicateurs financiers**

Les indicateurs Résultat opérationnel courant des activités, EBITDA après Loyer, Endettement/Excédent financier net et Cash-flow libre, non définis par les normes IFRS, fournissent des informations supplémentaires qui sont pertinentes pour les actionnaires dans leur analyse de la performance et de la position financière du Groupe.

### **2.13.1 Résultat opérationnel courant des activités**

Le Résultat opérationnel courant des activités (ROCA) correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions.

### **2.13.2 EBITDA après Loyer**

L'EBITDA après Loyer correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives, corrigé des dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, aux provisions et autres dépréciations ainsi que des effets liés aux pertes de contrôle. Ces derniers concernent l'impact lié aux réévaluations des lots conservés.

Les autres produits et autres charges d'exploitation du résultat opérationnel courant concernent essentiellement :

- les reprises de provisions et dépréciation non utilisées;
- les résultats de cessions sur immobilisations.

### **2.13.3 Endettement/Excédent financier net**

L'endettement/excédent financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières non courantes et courantes ;
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

L'endettement/excédent financier n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Selon que ce solde est positif ou négatif, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net.

### **2.13.4 Cash-flow libre**

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

### **2.13.5 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité**

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité présentée dans l'état des flux de trésorerie résulte de la variation :

- des stocks et encours ;
- des avances et acomptes versés ;
- des créances clients et comptes rattachés ;
- des actifs sur contrats clients ;
- des dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- des passifs sur contrats clients ;
- des provisions courantes ;
- des autres éléments d'actif et de passif courants (hors variation des impôts sur les sociétés, de la trésorerie nette et dettes financières courantes, des instruments de couverture, des obligations locatives courantes et hors variation des créances et dettes sur immobilisations).

## Note 3 Actif non courant

### 3.1 SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS NETS DE L'EXERCICE (exploitation et financier)

	2022	2021
Immobilisations corporelles	1 404	1 403
Immobilisations incorporelles	277	136
<b>Investissements opérationnels</b>	<b>1 681</b>	<b>1 539</b>
Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés)	(37)	55
<b>Investissements bruts</b>	<b>1 644</b>	<b>1 594</b>
Cessions d'actifs	(138)	(208)
<b>Investissements nets</b>	<b>1 506</b>	<b>1 386</b>

## 3.2 ACTIF NON COURANT : ANALYSE DES VARIATIONS NETTES DE L'EXERCICE

### 3.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	TOTAL
<b>BRUT</b>					
31/12/2020	32	8 150	1 701	446	10 329
<b>Flux 2021</b>					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre		(1)			(1)
Investissements de l'exercice	1	1 042	229	130	1 402
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(8)	26	(166)	(182)	(330)
31/12/2021	25	9 217	1 764	394	11 400
<b>Flux 2022</b>					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre					
Investissements de l'exercice	1	887	246	270	1 404
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(3)	125	(120)	(144)	(142)
31/12/2022	23	10 229	1 890	520	12 662
<b>AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR</b>					
31/12/2020	(13)	(4 958)	(1 220)	-	(6 191)
<b>Flux 2021</b>					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre					
Dotations et reprises	(1)	(644)	(168)		(813)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	4	120	163		287
31/12/2021	(10)	(5 482)	(1 225)	-	(6 717)
<b>Flux 2022</b>					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre					
Dotations et reprises	(1)	(673)	(167)		(841)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	3	62	53		118
31/12/2022	(8)	(6 093)	(1 339)		(7 440)
<b>NET</b>					
31/12/2021	15	3 735	539	394	4 683
31/12/2022	15	4 136	551	520	5 222

#### Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

	A moins d'un an	Échéances Un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2022	Total 2021
Commandes en cours d'équipements de réseau					216

### 3.2.2 DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
<b>BRUT</b>				
31/12/2020	407	1 413		1 820
<b>Flux 2021</b>				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	26	133		159
31/12/2021	433	1 546		1 979
<b>Flux 2022</b>				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	109	194		303
31/12/2022	542	1 740		2 282
<b>AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR</b>				
31/12/2020	(235)	(675)		(910)
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(33)	(105)		(138)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		(10)		(10)
31/12/2021	(268)	(790)		(1 058)
<b>Flux 2022</b>				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(24)	(144)		(168)
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	9	60		69
31/12/2022	(283)	(874)		(1 157)
<b>NET</b>				
31/12/2021	165	756		921
31/12/2022	259	866		1 125

### 3.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Frais de développement (1)	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>BRUT</b>				
31/12/2020	501	3 352	128	3 981
<b>Flux 2021</b>				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Investissements de l'exercice	89	45	1	135
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(1)	(26)	189	162
31/12/2021	589	3 371	318	4 278
<b>Flux 2022</b>				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Investissements de l'exercice	104	167	6	277
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	1		(3)	(2)
31/12/2022	694	3 538 (2)	321	4 553
<b>AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR</b>				
31/12/2020	(280)	(1 604)	(9)	(1 893)
<b>Flux 2021</b>				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(50)	(183)	(28)	(261)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(1)	27		26
31/12/2021	(331)	(1 760)	(37)	(2 128)
<b>Flux 2022</b>				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(53)	(201)	(29)	(283)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements				
31/12/2022	(384)	(1 961)	(66)	(2 411)
<b>NET</b>				
31/12/2021	258	1 611	281	2 150
31/12/2022	310	1 577	255 (3)	2 142

- (1) Les frais de développement sur logiciels sont généralement activés.  
Conformément aux IFRS, les frais de recherche sont pris en charge au moment de leur engagement.  
Le coût de recherche et développement pris en charge s'élève à 6M€ en 2022 et à 5 M€ en 2021.
- (2) Dont licence UMTS 629 M€  
dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 800 MHz 722 M€  
dont autorisation d'utilisation de fréquences 900, 1800 MHz 63  
dont autorisation d'utilisation de fréquences 2100 MHz 70M€  
dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 2600 MHz 233 M€  
dont fréquences bande 700MHz mises en service 475 M€  
dont autorisation d'utilisation de fréquences 5G 3400 - 3800 MHz 612 M€
- (3) Dont droits au bail 78 M€

### 3.2.4 GOODWILL

Evolution de la valeur nette de la rubrique au 31 décembre 2022:

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>31/12/2020</b>	<b>835</b>		<b>835</b>
<b>Flux 2021</b>			
Changement de périmètre	4		4
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements	(86)		(86)
<b>31/12/2021</b>	<b>753</b>		<b>753</b>
<b>Flux 2022</b>			
Changement de périmètre			
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements			
<b>31/12/2022</b>	<b>753</b>		<b>753</b>

La diminution sur 2021 concerne essentiellement l'allocation définitive du prix d'acquisition de Bouygues Telecom Business Distribution « BTBD » (ex EIT) sur des actifs incorporels (parc clients) pour 138 millions d'euros nets d'impôts différés, compensée en partie par une revalorisation de 52 millions d'euros du complément de prix intégré en dettes financières.

### 3.2.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTITES ASSOCIEES

	31/12/2021	Flux net 2022	31/12/2022	dont quote-part de résultat et perte de valeur
Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre	280	10	290	(12)
Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires		603	603	(22)
Autres entités associées	14	43	57	(5)
<b>Total</b>	<b>294</b>	<b>656</b>	<b>950</b>	<b>(39)</b>

#### 3.2.5.1 SDFAST

La valeur de la SDFAST au bilan au 31 décembre 2022 dans les comptes de Bouygues Telecom s'élève à 603 millions d'euros et tient compte d'une quote-part de résultat négatif de 22 millions d'euros. Les montants globalisés des principaux actifs, passifs, produits et charges au titre de la participation du groupe Bouygues dans SDFAST sont les suivants :

	SDFAST 31/12/2022
<b>Montants exprimés à 100 %</b>	
Actif non courant	1 974
Actif courant	369
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 343</b>
Capitaux propres	1 230
Passif non courant	781 (1)
Passif courant	332
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 343</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>49</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(45)</b>

(1) dont 762 millions d'euros de dettes financières non courantes

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe :

	SDFAST 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES DE SDFAST	1 230
Quote-part Bouygues (49 % au 31 décembre 2022)	603
<b>MONTANT DE L'ACTIF NET COMPTABILISÉ DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>603</b>

### 3.2.5.2 SDAIF

La valeur de la SDAIF au bilan au 31 décembre 2022 dans les comptes de Bouygues Telecom s'élève à 290 millions d'euros et tient compte d'une quote-part de résultat négatif de 12 millions d'euros. Les montants globalisés des principaux actifs, passifs, produits et charges au titre de la participation du groupe Bouygues dans SDAIF sont les suivants :

Montants exprimés à 100 %	SDAIF	
	31/12/2022	31/12/2021
Actif non courant	1 466	1 470
Actif courant	218	131
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 684</b>	<b>1 601</b>
Capitaux propres	592	572
Passif non courant	1 003 (1)	961 (2)
Passif courant	89	68
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 684</b>	<b>1 601</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>162</b>	<b>128</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(25)</b>	<b>(30)</b>

(1) dont 994 millions d'euros de dettes financières non courantes

(2) dont 911 millions d'euros de dettes financières non courantes

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe :

	SDAIF	
	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES DE SDAIF	592	572
Quote-part Bouygues (49 % au 31 décembre 2022)	290	280
<b>MONTANT DE L'ACTIF NET COMPTABILISÉ DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>290</b>	<b>280</b>

### 3.2.6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Valeur Brute		Total valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
	Participations non consolidées	Autres actifs non courants			
<b>31/12/2020</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>25</b>		<b>25</b>
<b>Flux 2021</b>					
Ecart de conversion					
Virements de rubriques et autres	(1)		(1)		(1)
Changement de périmètre		(5)	(5)		(5)
Investissements et autres augmentations		4	4		4
Cessions et réductions diverses		(4)	(4)		(4)
Dotations et reprises					
<b>31/12/2021</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>19</b>		<b>19</b>
<b>Flux 2022</b>					
Ecart de conversion					
Virements de rubriques et autres	5	(2)	3		3
Changement de périmètre	1		1		1
Investissements et autres augmentations		12	12		12
Cessions et réductions diverses	(2)	(7)	(9)		(9)
Dotations et reprises					
<b>31/12/2022</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>26</b>		<b>26</b>

### 3.2.7 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

	Niveau 1 cours cotés	Niveau 2 données observables	Niveau 3 données non observables	31/12/2022
Actifs financiers à la juste valeur par OCI <sup>a</sup>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			5	5
Trésorerie nette	39			39
Instruments financiers nets et autres actifs et passifs financiers courants	32			32

(a) variations enregistrées en Other Comprehensive Income (état consolidé des produits et charges comptabilisés)

## Note 4 Actif courant

### 4.1 STOCKS

	Brut	31/12/2022 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2021 Dépréciation	Net
Terminaux	134	(2)	132	147	(3)	144
Accessoires et autres stocks	25	(1)	24	18	(1)	17
Fibre optique	21		21	16		16
Travaux en cours	4		4	5		5
<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>(3)</b>	<b>181</b>	<b>186</b>	<b>(4)</b>	<b>182</b>

DEPRECIATION DE STOCKS	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice	
	2022	2021	2022	2021
Stocks de terminaux et accessoires	(5)	(2)	6	2
<b>Total</b>	<b>(5)</b>	<b>(2)</b>	<b>6</b>	<b>2</b>

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, le Groupe Bouygues Telecom est engagé à hauteur d'un montant de 579 M€ à fin 2022, contre 452 M€ à fin 2021.

### 4.2 AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES

	Brut	31/12/2022 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2021 Dépréciation	Net
<b>Total avances et acomptes versés sur commande</b>	<b>24</b>		<b>24</b>	<b>36</b>		<b>36</b>

### 4.3 CLIENTS / ACTIFS D'IMPÔTS / AUTRES CREANCES COURANTES

	Brut	31/12/2022 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2021 Dépréciation	Net
<b>Créances clients et comptes rattachés</b> (clients / factures à établir)	1 926	(269)	1 657	1 715	(256)	1 459
<b>Actifs sur contrats clients</b>	1 310		1 310	1 053		1 053
<b>Actifs d'impôt</b> (créances fiscales)	15		15	22		22
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b> <i>Personnel, organismes sociaux, Etats et autres créances</i> <i>Créances diverses</i> <i>Paievements d'avance</i>	1 001		1 001	853	(1)	852
<b>Total autres créances courantes</b>	4 252	(269)	3 983	3 643	(257)	3 386

#### 4.3.1 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS NETTES ENTRE ENCOURS NON ECHUS ET ENCOURS ECHUS

31/12/2022	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			31/12/2022	31/12/2021
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois		
		Créances clients et comptes rattachés	998	297		
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés		(49)	(47)	(173)	(269)	(257)
<b>Total créances clients et comptes rattachés</b>	<b>998</b>	<b>248</b>	<b>105</b>	<b>306</b>	<b>1 657</b>	<b>1 458</b>

### 4.4 ACTIFS SUR CONTRATS CLIENTS

	31/12/2021	Flux 2022			31/12/2022	Échéances	
		Écarts de conversion	Changements de périmètre et autres mouvements	Variations liées à l'activité		À moins d'un an	À plus d'un an
Coût d'obtention des contrats clients	311			51	362	234	127
Coût d'exécution des contrats clients	743			205	948	128	821
Écarts liés à l'avancement des contrats (a)							
<b>TOTAL ACTIFS SUR CONTRATS CLIENTS</b>	<b>1 054</b>			<b>256</b>	<b>1 310</b>	<b>362</b>	<b>948</b>

(a) composés des factures à établir sur contrats de construction.

## 4.5 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	Brut	31/12/2022 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2021 Provisions	Net
Disponibilités	39		39	34		34
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais				252		252
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>-</b>	<b>39</b>	<b>286</b>	<b>-</b>	<b>286</b>

REPARTITION PAR DEVISE	EUR	USD	GBP	JPY	Autres	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités	39					39	34
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais							252
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque							
<b>Total 31/12/2022</b>	<b>39</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	<b>39</b>	
<b>Total 31/12/2021</b>	<b>286</b>						<b>286</b>

Les disponibilités et équivalents de trésorerie ont une échéance inférieure à 3 mois, ou peuvent être facilement convertis en numéraire.

## 4.6 ANALYSE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS D'ACTIF, PROVISIONS AU PASSIF ET AU COMPTE DE RESULTAT

	Fin 2021	Dotations et reprises sur résultat opérationnel courant						Fin 2022		
		Ecart de conversion	Change-ments de périm.	Amortis-sements	Dépré. & prov. Nettes	Reprises non util. (e)	Autres dépré. Autres prov. (b)		Autres Mouve-ments (a)	
Amortissements, dépré. s/ immos corporelles & incorp. (d)	(8 845)			(1 125)			(1)	119	(9 852)	
Amortissements, dépré. s/ droits d'utilisation des actifs loués	(1 058)			(168)				69	(1 157)	
Dépréciations du <i>goodwill</i>										
dépréciations des autres actifs financiers non courants										
<b>Sous-total non courant (c)</b>	<b>(9 903)</b>			<b>(1 293)</b>			<b>(1)</b>	<b>188</b>	<b>(11 009)</b>	
Dépréciations des stocks	(4)				(5)		6		(3)	
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(256)				(22)		9		(269)	
Dépréciations des valeurs mobilières de placement										
Dépréciations des autres actifs courants hors dépré. créances fiscales				(1)					(1)	
<b>Sous-total courant</b>	<b>(260)</b>			<b>(1)</b>	<b>(27)</b>		<b>15</b>		<b>(273)</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>(10 163)</b>			<b>(1 294)</b>	<b>(27)</b>		<b>15</b>	<b>(1)</b>	<b>(11 282)</b>	
Provisions non courantes (c)	260				72		(1)	5	(25)	311
Provisions courantes	1			1	(0)		(0)		2	
<b>TOTAL PASSIF (c)</b>	<b>261</b>			<b>1</b>	<b>72</b>		<b>(1)</b>	<b>5</b>	<b>(25)</b>	<b>313</b>

(a) principalement reprises sur cessions

(b) enregistrées en "Autres produits et charges opérationnels" ou "Autres produits et charges financiers"

(c) l'ensemble des dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions non courantes est de 1345 millions d'euros (voir tableau de flux de

(d) réduction des amortissements à la suite de cessions ou mises au rebut de matériels

(e) les reprises non utilisées pour 14 millions d'euros figurent en renvoi du compte de résultat

**Note 5****INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

Au 31 décembre 2022, le capital social de Bouygues Telecom est constitué de 60 971 627 actions de 15,24 euros de nominal.

**5.1 CAPITAL DE BOUYGUES TELECOM**

en euros	31/12/2021		Flux 2022		31/12/2022
	Ouverture	Augmentation		Réduction	Clôture
Actions	60 971 627				60 971 627
Certificats d'investissement					
<b>Nombre de titres</b>	<b>60 971 627</b>			-	<b>60 971 627</b>
Nominal	15				15
<b>Capital (en euros)</b>	<b>929 207 595</b>			-	<b>929 207 595</b>

**5.2 ACTIONNARIAT DE BOUYGUES TELECOM**

Actionnaires	31/12/2022	31/12/2021
Bouygues SA	90,17%	90,17%
Société Française de Participation et de	0,36%	0,36%
<b>Sous-total groupe Bouygues</b>	<b>90,53%</b>	<b>90,53%</b>
JC Decaux Holding	9,47%	9,47%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

**5.3 ANALYSE DE LA RUBRIQUE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

	Note annexe	Exercice 2022	Exercice 2021
Réserve des écarts actuariels	5.3.1	19	(2)
Réserve de juste valeur sur instruments de capitaux propres			
Réserve de conversion des filiales contrôlées			
Réserve de juste valeur sur instruments financiers de couverture	5.3.2	32	1
Impôts sur les opérations en capitaux propres		(13)	
Quote-part des retraitements sur mises en équivalence (a)		94	9
<b>PART GROUPE</b>		<b>132</b>	<b>8</b>
Autres produits et charges sur intérêts minoritaires			
<b>TOTAL</b>		<b>132</b>	<b>8</b>

(a) concerne principalement SDAIF pour un impact positif de 28 millions d'euros, et SDFAST pour un impact positif de 36 millions d'euros.

### 5.3.1 RÉSERVE DES ÉCARTS ACTUARIELS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL (PART GROUPE)

	31/12/2021	Flux 2022	31/12/2022
Variation avant impôt	(26)	19	(7)

### 5.3.2 RÉSERVE DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE (PART GROUPE)

	31/12/2021	Flux 2022	31/12/2022
Variation avant impôt	0	32	32

## Note 6 PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

### 6.1 PROVISIONS NON COURANTES

	TOTAL
31/12/2020 retraité	258
31/12/2021	260
31/12/2022	311

### 6.2 PROVISIONS COURANTES

Les provisions liées au cycle d'exploitation sont nulles à fin 2022.

## Note 7 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFERE

### 7.1 PASSIF D'IMPÔT DIFFERE

	31/12/2021	Flux 2022	31/12/2022
Impôts différés	(177)	(36)	(213)
<b>Total impôts non courants</b>	<b>(177)</b>	<b>(36)</b>	<b>(213)</b>

### 7.2 RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF NETS

Nature des impôts différés	Actif / passif 31/12/2021 retraité	Flux 2022				Actif / passif 31/12/2022
		Var. de périmètre	Var. de change	Produits (charges) compta- bilisés en résultat	Produits (charges) compta- bilisés en capitaux propres Autres mou- vements	
Déficits fiscaux	2			4		6
Différences temporelles	(179)			(31)	(13)	4
<b>Total</b>	<b>(177)</b>			<b>(27)</b>	<b>(13)</b>	<b>4</b>

### 7.3 PRINCIPALES SOURCES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

	31/12/2022	31/12/2021 retraité
IDA sur avantages au personnel	14	19
IDA sur provisions fiscalement non déductibles temporairement	18	20
Provisions réglementées	(28)	(30)
Déficits fiscaux	6	2
IDA liés aux contrats de location IFRS16	19	16
IDP liés aux contrats IFRS15	(123)	(116)
Provisions fidélisation clients	(53)	(44)
IDP sur actifs identifiés BTBD	(36)	(42)
IDP sur instruments financiers	(8)	
Autres	(22)	(2)
<b>Total</b>	<b>(213)</b>	<b>(177)</b>

## 7.4 DÉLAI DE RÉCUPÉRATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

31/12/2022	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	plus de 5 ans (a)	Total
Délai de récupération des ID	(186)	(47)	20	(213)

(a) principalement impôts différés actif sur avantages au personnel

## Note 8

## DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES

### 8.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS "PORTANT INTÉRÊTS" PAR ÉCHÉANCE

Dettes financières	courantes		non courantes						Total plus d'un an 2022
	Total moins d'un an 2022	Total moins d'un an 2021	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	Plus de 6 ans	
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	383	289	171	564	29	15	343	-	1 794
Emprunt Bouygues Relais	-	-	-	251	-	-	320	-	571
Emprunts et dettes financières diverses (1)	49	60	71	59	69	-	50	-	358
<b>Total emprunts portant intérêts</b>	<b>432</b>	<b>349</b>	<b>242</b>	<b>874</b>	<b>98</b>	<b>335</b>	<b>393</b>		<b>2 723</b>
<b>Rappel au 31 décembre 2021</b>			338	217	655	95	12	354	

(1) Montants ne portant pas intérêts

### 8.2 LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES, UTILISÉES

Description	Lignes confirmées - Échéances 2022				Lignes utilisées - Échéances 2022			
	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires								
Titrisation		600		600		531		531
Autres emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	383	248	343	974	383	248	343	974
Emprunt Bouygues Relais	100	1 615		1 715		571		571
Emprunts et dettes financières diverses					49	199	50	298
<b>Total (1)</b>	<b>483</b>	<b>2 463</b>	<b>343</b>	<b>3 289</b>	<b>432</b>	<b>1 549</b>	<b>393</b>	<b>2 374</b>

Les crédits bancaires ne comportent aucun covenant ou trigger event.

(1) Lignes de crédit confirmées / non utilisées : 1 134 M€

### 8.3 LIQUIDITES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Au 31 décembre 2022, l'endettement financier s'élève à 2 374 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 1 144 millions d'euros de lignes bancaires confirmées et non utilisées.

## 8.4 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE SELON NATURE DE TAUX

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	2022	2021
Dettes à taux fixé (1)	70%	100%
Dettes à taux variable	30%	

(1) Dettes à taux fixé pour plus d'un an ou ne portant pas intérêt.

	Dettes à taux variable		Dettes à taux fixe
Bouygues Relais (partie non couverte)	571	Bouygues Relais (partie couverte)	
Titrisation (partie non couverte)	131	Titrisation (partie couverte)	400
		Dépôts de garantie reçus	
		Interets courus	
		Frais bancaires	
		Crédit export & BPI	974
		Autres dettes	298
<b>Total</b>	<b>702</b>		<b>1 672</b>

## 8.5 RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2022, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixé	Total
Passifs financiers (dettes financières)	1 102	1 272	2 374
Actifs financiers (trésorerie nette)			
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>1 102</b>	<b>1 272</b>	<b>2 374</b>
Couverture de taux (1)	(400)	400	
<b>Position nette après gestion</b>	<b>702</b>	<b>1 672</b>	<b>2 374</b>
Correctif lié à la cyclicité de certaines activités			
<b>Position nette après gestion et correctif</b>	<b>702</b>	<b>1 672</b>	<b>2 374</b>

(1) Chez Bouygues Telecom, les couvertures en place concerne la titrisation.

## 8.6 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE PAR DEVISE

Devise	Euro
Long terme au 31/12/2022	2 291
Court terme au 31/12/2022	432
Long terme au 31/12/2021	1 671
Court terme au 31/12/2021	349

## 9.1 VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET

	2021	Flux de trésorerie	Change-ment de périmètre	Ecart de conversion	Variations des justes valeurs	Autres impacts	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	286	(247)					39
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque							
<b>Trésorerie nette (a)</b>	<b>286</b>	<b>(247)</b>					<b>39 (a)</b>
							0
Dettes financières non courantes	(1 671)	(333) (b)	(50) (d)			112 (c)	(1 942)
Dettes financières courantes	(349)	(66) (b)				(17)	(432)
Instruments financiers nets					32		32
<b>Endettement brut (b)</b>	<b>(2 020)</b>	<b>(399) (b)</b>	<b>(50)</b>		<b>32</b>	<b>95</b>	<b>(2 342)</b>
<b>Endettement net (a)-(b)</b>	<b>(1 734)</b>	<b>(646)</b>	<b>(50)</b>		<b>32</b>	<b>95</b>	<b>(2 303)</b>

(a) Trésorerie analysée au tableau des flux de trésorerie 2022 (flux nets + flux non monétaires)

(b) Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de l'exercice 2022 de -399 millions d'euros analysés au tableau des flux de trésorerie se décomposent en augmentation de 698 millions d'euros et en diminution de -365 millions d'euros

(c) Variation en lien avec (i) le paiement d'une partie du complément de prix BTBD et (ii) de sa réévaluation

(d) Variation en lien avec l'engagement d'augmentation de capital dans SDFAST

## 9.2 PRINCIPALES VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET DE L'EXERCICE 2021

• <b>Endettement net au 31 décembre 2021</b>	<b>(1 734)</b>
. Flux de trésorerie générés par l'activité	<b>1 609</b>
. Trésorerie affectée aux investissements	<b>(1 736)</b>
. Coût de l'endettement financier net	<b>(45)</b>
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	<b>(300)</b>
. Augmentation de capital	
. Obligations locatives courantes et non courantes	<b>(153)</b>
. Effet de périmètre	<b>(50)</b>
. Autres	<b>106</b>
• <b>Endettement net au 31 décembre 2022</b>	<b>(2 303)</b>

## Note 10 OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES

### 10.1 REPARTITION DES OBLIGATIONS LOCATIVES PAR ECHEANCE

	Obligations locatives courantes			Obligations locatives non courantes						Total échéance à plus d'un an
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	
<b>Total 31/12/2022</b>	<b>38</b>	<b>132</b>	<b>170</b>	<b>137</b>	<b>119</b>	<b>105</b>	<b>95</b>	<b>94</b>	<b>447</b>	<b>997</b>
Total 31/12/2021	36	107	143	125	123	117	99	77	259	800

### 10.2 VARIATION DES OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES

	31/12/2021	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de Trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2022
Obligations locatives non courantes	800			(55)	252	997
Obligations locatives courantes	143			(175)	202	170
<b>TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES</b>	<b>943</b>			<b>(230)</b>	<b>454</b>	<b>1 167</b>

**Note 11 PASSIF COURANT**

		31/12/2022	31/12/2021
Dettes financières courantes	(1)	432	349
Obligations locatives courantes	(2)	170	143
Impôts courants			
Fournisseurs et comptes rattachés (fournisseurs / effets à payer)		2 001	1 776
Passifs sur contrats clients	(3)	1 282	671
Provisions courantes	(4)		1
Autres passifs courants, comptes de régularisations et assimilés			
Autres dettes opérationnelles (personnel / organismes sociaux / Etat)		387	330
Autres dettes non financières		1 095	1 230
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
Instruments financiers (couverture de dettes financières en juste valeur)			
Autres passifs financiers courants			
<b>Total</b>		<b>5 366</b>	<b>4 500</b>

(1) cf analyse note 8

(2) voir analyse en note 10

(3) la variation est liée aux deux contrats apportés à SDFAST pour 535M€

(4) voir analyse en note 6.2

## Note 12 CHIFFRE D'AFFAIRES

### 12.1 ANALYSE PAR RUBRIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

	2022	2021	% Variation
Prestations de services	5 753	5 586	2,99%
Autres chiffres d'affaires	1 779	1 670	6,53%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7 532</b>	<b>7 256</b>	<b>3,80%</b>
Redevances			
Autres produits de l'activité	1		
<b>Autres produits de l'activité</b>	<b>1</b>		
<b>Total</b>	<b>7 533</b>	<b>7 256</b>	<b>3,82%</b>

L'ensemble des rémunérations versées aux distributeurs est comptabilisé dans la rubrique "charges externes".

### 12.2 ANALYSE PAR ACTIVITE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Activité	2022				2021			
	France	International	Total	% du C.A Total	France	International	Total	% du C.A Total
Telecoms	7 532		7 532	100,00%	7 256		7 256	100,00%
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>7 532</b>	<b>-</b>	<b>7 532</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 256</b>	<b>-</b>	<b>7 256</b>	<b>100,00%</b>

## 12.3 ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Chiffre d'affaires	2022		2021	
	Montant	% du C.A	Montant	% du C.A
<b>Analyse par zone géographique :</b>				
France	7 532	100%	7 256	100%
Europe de l'Ouest				
Europe de l'Est				
Afrique				
Moyen Orient				
Etats-Unis / Canada				
Amérique Centrale et Sud				
Asie / Pacifique				
<b>Total</b>	<b>7 532</b>	<b>100%</b>	<b>7 256</b>	<b>100%</b>

## 12.4 RÉPARTITION, SELON LES TYPES DE MARCHÉS, EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL (EN %)

	2022			2021		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Marchés publics (1)</b>	<b>1,19%</b>	<b>-</b>	<b>1,19%</b>	<b>1,16%</b>	<b>-</b>	<b>1,16%</b>
<b>Marchés privés</b>	<b>98,81%</b>	<b>-</b>	<b>98,81%</b>	<b>98,84%</b>	<b>-</b>	<b>98,84%</b>

(1) Chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'Etat et aux collectivités locales.

## 12.5 CARNET DE COMMANDES

	Flux 2022					31/12/2022
	31/12/2021	Ecart de conversion	Changements de périmètre	Augmentation	Réduction	
	3 778			3 771	(2 096)	5 453
<b>Total</b>	<b>3 778</b>			<b>3 771</b>	<b>(2 096)</b>	<b>5 453</b>
<i>dont maturité inférieure à 1 an</i>	<i>2 186</i>					<i>2 590</i>
<i>dont maturité comprise entre 1 et 5 ans</i>	<i>1 502</i>					<i>2 639</i>
<i>dont maturité supérieure à 5 ans</i>	<i>90</i>					<i>224</i>

Le carnet de commandes de Bouygues Telecom représente le chiffre d'affaires relatif aux :

- Abonnements facturables aux clients jusqu'au terme de leurs engagements contractuels
- Accords stratégiques conclus avec des partenaires pour le développement du réseau

**Note 13      RESULTAT OPERATIONNEL**

	2022	2021
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>665</b>	<b>572</b>
Autres produits opérationnels	93	115
Autres charges opérationnelles	(23)	(24)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>735</b>	<b>663</b>

Le résultat opérationnel courant 2022 intègre une charge de loyers de 38 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées en autres charges externes.

Les autres produits et charges opérationnels concernent principalement :

- 2022 : produits nets de 70 millions d'euros, qui se composent principalement de 52 millions d'euros de plus-value suite à la cession de datacenters à Towerlink, d'une reprise de 40 millions d'euros sur la dette de complément de prix BTBD, de 12 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage du réseau et de 10 millions d'euros de dépréciation d'actifs de location.
- 2021 : produits nets de 91 millions d'euros, qui se composent principalement par 114 millions d'euros de plus-value suite à la cession de datacenters à Towerlink, et de 13 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage du réseau.

## Note 14 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

### 14.1 ANALYSE DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2022	2021
<b>Charges financières</b>	<b>(18)</b>	<b>(11)</b>
Dont Impacts négatifs des instruments financiers		
Dont Charges d'intérêt liées à la trésorerie		
Dont Charges d'intérêt sur endettement	(18)	(11)
<b>Produits financiers</b>		
Dont Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie		
<b>Total coût de l'endettement financier net</b>	<b>(18)</b>	<b>(11)</b>

Les gains et pertes de change ne sont pas inclus dans les charges financières nettes, mais en résultat opérationnel.

### 14.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2022	2021
Autres produits financiers	8	1
Autres charges financières	(29)	(11)
<b>TOTAL</b>	<b>(21)</b>	<b>(10)</b>

Les autres produits et charges financiers incluent les produits financiers de participation, les plus ou moins-values sur titres non consolidés, la rémunération des investisseurs sur fonds appelés, les commissions d'engagements, les variations de juste valeur sur les "Autres actifs financiers courants" et les dividendes des entités non consolidées sur la période.

## Note 15 IMPOTS

### 15.1 ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

	2022 France	2021 France
. Impositions exigibles par les administrations fiscales	(118)	(151)
. Impositions différées passif	(27)	(8)
. Impositions différées actif		
. Impôts sur distributions		
<b>Total</b>	<b>(145)</b>	<b>(159)</b>

### 15.2 RAPPROCHEMENT ENTRE TAUX THÉORIQUE D'IMPÔT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT (preuve d'impôt)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

	2022	2021
<b>Résultat net</b>	<b>485</b>	<b>445</b>
<b>Neutralisation :</b>		
Charge d'impôt	145	159
Résultat des activités abandonnées		
Résultat des entités associées	39	14
<b>Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts</b>	<b>669</b>	<b>618</b>
Taux d'imposition théorique en France	25,83%	28,41%
Charge d'impôt théorique	(173)	(176)
Effets liés à la non-reconnaissance des reports déficitaires et autres décalages temporels : création/(utilisation)	(2)	1
Effets des différences permanentes	17	3
Impôts forfaitaires, de distribution et crédits d'impôts		
Écarts de taux sur plus-values de cession		13
Écarts de taux d'impôt, impositions étrangères, report variable	13	
<b>Impôt effectif</b>	<b>(145)</b>	<b>(159)</b>
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>-21,67%</b>	<b>-25,73%</b>

## Note 16 RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2022, soit 60 971 627 actions.

	2022	2021
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe	485	445
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	60 971 627	60 971 627
<b>Résultat en euros par action</b>	<b>7,96</b>	<b>7,30</b>

## Note 17 INSTRUMENTS FINANCIERS

A titre indicatif, les tableaux ci-après présentent la somme des en-cours notionnels, au 31 décembre 2022, de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux, par devise pour les opérations de change.

### 17.1 SOCIETES INTEGREES

#### 17.1.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Analyse par échéance

Analyse par échéance Date de l'échéance	En-cours au 31/12/2022			Total	Total encours 31/12/2021
	2023	2024 à 2027	Au-delà		
<b>Swaps de taux</b>					
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers		400		400	
<b>Future Rate Agreements</b>					
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					
<b>Caps / Floors</b>					
Sur actifs financiers					800
Sur passifs financiers					

#### 17.1.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

	Date d'échéance			Total	Devise d'origine							
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		EUR	USD	CAD	GBP	HKD	CHF	AUD	Autres
Achats à terme												
Ventes à terme												
Swaps de change												
Swaps de taux												
Options de taux (caps, floors)												
Dérivés de matières premières												
Autres												

## 17.2 VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2022, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de 32 million d'euros.

	Devise d'origine								Total	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissements nets à l'étranger
	EUR	USD	CAD	GBP	HKD	CHF	AUD	Autres				
<b>Dérivés à l'actif</b>												
Achats à terme												
Ventes à terme												
Swaps de change												
Swaps de taux	32								32	32		
Options de taux (caps, floors)												
Dérivés de matières premières												
Autres												
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>32</b>								<b>32</b>	<b>32</b>		

	Devise d'origine								Total	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissements nets à l'étranger
	EUR	USD	CAD	GBP	HKD	CHF	AUD	Autres				
<b>Dérivés au passif</b>												
Achats à terme												
Ventes à terme												
Swaps de change												
Swaps de taux												
Options de taux (caps, floors)												
Dérivés de matières premières												
Autres												
<b>TOTAL PASSIF</b>												
<b>TOTAL NET</b>	<b>32</b>								<b>32</b>	<b>32</b>		

En cas de translation de la courbe des taux de + 1,00 % (et respectivement - 1,00 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture serait supérieure de +11 millions d'euros (respectivement une baisse de -11 millions d'euros).

Les calculs ont été effectués par le Groupe ou obtenus de contreparties bancaires avec lesquelles les instruments financiers ont été contractés.

## Note 18 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Cette note complète les informations communiquées en notes 3, 4 et 8 de l'annexe.

### 18.1 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/2022	Échéances				31/12/2021
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	-	0	0	0	-	
Avals, cautions et garanties données	-		0		-	
<b>Total donnés</b>	-	0	0	0	-	
Avals, cautions et garanties reçus	-	0	0		-	
<b>Total reçus</b>	-	0	0	0	-	
<b>Solde net</b>	-	0	0	0	-	

A noter que les cautions de banque en faveur de tiers ne sont plus considérés comme des engagements hors bilan à compter de l'exercice 2010.

### 18.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS

	31/12/2022	Échéances				31/12/2021
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Réseau	4 585	407	1 570	2 608	4 254	
Autres	-				-	
<b>Obligations contractuelles données</b>	<b>4 585</b>	<b>407</b>	<b>1 570</b>	<b>2 608</b>	<b>4 254</b>	
Réseau	4 585	407	1 570	2 608	4 254	
Autres	-				-	
<b>Obligations contractuelles reçues</b>	<b>4 585</b>	<b>407</b>	<b>1 570</b>	<b>2 608</b>	<b>4 254</b>	
<b>Solde net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, PFI et Cellnex), de Datacenters (Towerlink) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 4 585 millions d'euros, sont en hausse nette de 331 millions d'euros.

## 18.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Autorisations	Engagements donnés	Avancement
<b>Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz)</b>	- Couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans)	En cours
	- Couverture de zone de "déploiement prioritaire" définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 (50% au 17 janvier 2022, 92% au 17 janvier 2027, 97,7% à 15 ans) et les fréquences 800 (90% de la population en ZDP au 17 janvier 2022)	Engagement 2022 atteint
	- Couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans)	En cours
	- Couverture du réseau ferré national en 4G en intrain (60% en 2022, 80% au 17 janvier 2027 et 90% au 17 janvier 2030)	Engagement 2022 Atteint
<b>Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz (en 2011 pour une durée de 20 ans)</b>	- Couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.	Atteint
<b>Autorisations d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutres technologiquement</b>	Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifié nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutres technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G/5G.	
	- Programmes ciblés d'amélioration de la couverture avec la couverture de 5 000 zones par opérateur d'ici 2029	En cours
	- Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre Bourg" dont 75% de sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022	Atteint
	- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306).	Atteinte
	- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025	En cours
	- Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025	Atteinte
	- Apporter la "bonne couverture" en voix et sms à 99,6% de la population au 9 décembre 2027 et 99,8% au 9 décembre 2031.	En cours

<b>Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G) (le 12 novembre 2020, jusqu'au 17 novembre 2035 et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040)</b>	- Déploiement de sites dans la bande 3,5 (3 000 sites fin 2022, 8 000 sites fin 2024 et 10 500 sites fin 2025) dont 25 % doivent se situer en zones rurales ou territoires d'industrie hors zones très denses	Engagement 2022 atteint
	- Fourniture d'un débit d'au moins 240 Mbit/s par secteur depuis 75 % des sites à fin 2022, 85 % des sites à fin 2024, 90 % des sites à fin 2025, 100 % des sites à fin 2030	Engagement 2022 atteint
	- Couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en outdoor, avec un accès à des services différenciés, avec un débit descendant maximal théorique de 100 Mbt/s et un temps théorique inférieur à 10 ms entre la fourniture des paquets de données de l'utilisateur à la couche radio de l'émetteur et la réception à la couche MAC (Medium Access Control) du récepteur à fin 2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) avec un débit descendant maximal théorique de 100 Mbt/s à fin 2027.	En cours
	- Fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G à compter de fin 2023, une offre commerciale sur des services différenciés à compter de fin 2023, la fourniture de service aux "verticaux".	En cours
	- Accueillir les MVNO et leur fournir une offre 5G, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnel, rendre le réseau mobile compatible au protocole IPv6 et faire droit aux demandes de raccordements des systèmes DAS, publier un cahier des charges commun aux 4 opérateurs	Respectée

## 18.4 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Néant.

## Note 19 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

### 19.1 EFFECTIF MOYEN

	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	5 237	4 990
Agents de maîtrise et employés	4 846	4 712
<b>Sous-total effectifs France</b>	<b>10 083</b>	<b>9 702</b>
Contrats expatriés et contrats locaux		
<b>Total effectif</b>	<b>10 083</b>	<b>9 702</b>

### 19.2 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	2021	Flux 2022	31/12/2022
Indemnités de fin de carrière	77	(12)	65
Médailles du travail	13	(2)	11
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>(14)</b>	<b>76</b>

Ces engagements font l'objet de provisions, enregistrées en passif non courant.

### 19.3 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL, ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE (AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI) HORS MEDAILLES DU TRAVAIL

#### 19.3.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

	2022	2021
<b>Montants comptabilisés en charges</b>	<b>(213)</b>	<b>(206)</b>

Les cotisations définies présentées ci-dessus comprennent les cotisations versées :

- Aux caisses d'assurance maladie et mutuelles ;
- Aux caisses de retraites ;
- aux caisses d'assurance chômage.

## 19.3.2 REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

### 19.3.2.1 Provisions pour indemnités de fin de carrière

	Indemnités fin de carrière	
	2022	2021
Valeur actualisée des obligations	65	77
Juste valeur des actifs du régime		
<b>Passif net comptabilisé en</b>	<b>65</b>	<b>77</b>

### 19.3.2.2 Variations des éléments du bilan (provisions non courantes)

	Indemnités fin de carrière	
	2022	2021
<b>Ouverture</b>	<b>76</b>	<b>67</b>
Coûts des services rendus et passés	7	8
Charges d'intérêts	0	0
<b>Charge totale reconnue</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Reprises utilisées (prestations servies et cotisations versées)		
Ecarts de conversion		
Changements de périmètre		(1)
Ecarts actuariels comptabilisés dans la capitaux propres	(19)	2
<b>Clôture</b>	<b>65</b>	<b>76</b>

### 19.3.2.3 Détail des écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres

	Indemnités fin de carrière	
	2022	2021
Effet des changements d'hypothèses financières	(23)	(3)
Effet des ajustements issus de l'expérience	1	(1)
Effet des changements d'hypothèses démographiques	2	6
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers		
<b>TOTAL</b>	<b>(19)</b>	<b>2</b>

### 19.3.2.4 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière

	2022	2021
Taux d'actualisation (iboxx A10+)	3,56%	1,01%
Table de survie	INSEE	INSEE
Age de départ en retraite	62 ans	62 ans
Augmentation future des salaires	2,50%	2,00%

### 19.3.2.5 Analyse de la sensibilité de la dette actuarielle sur l'indémnité de fin de carrière

	Indemnités de fin de carrière		
	Hypothèse	Hausse	Baisse
Sensibilité taux d'actualisation	70 points de base	(5)	6
Sensibilité carrière sur les salaires	50 points de base	4	(3)

## Note 20 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 20.1 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

En millions d'euros :

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Bouygues SA (1)	(18)	(23)	0	0	0		6	16
<b>Parties liées en amont</b>	<b>(18)</b>	<b>(23)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>6</b>	<b>16</b>
SDAIF	(4)		162	2	30		35	
SDFAST	(5)		49		14		26	
PHOENIX	(8)	(4)	50	55	0	7		0
NEXLOOP	(22)	(11)	258	239	35	40	2	1
Telefonica Global Solutions France	(0)	(1)					0	0
<b>Entités associées</b>	<b>(39)</b>	<b>(16)</b>	<b>519</b>	<b>296</b>	<b>79</b>	<b>47</b>	<b>63</b>	<b>1</b>
Bouygues Construction	(18)	(18)		9		1	2	18
Bouygues Immobilier			2	1	0	0		
Bouygues Relais	(6)	(3)					1	0
EQUANS	(0)		0		0		0	
Airby		(0)						
C2S	(10)	(7)	0	1	0	0	10	3
Colas			12	16		2		
GIE 32 Hoche		(0)			1			
TF1	(48)	(43)	4	4	3	10	14	6
<b>Autres parties liées</b>	<b>(82)</b>	<b>(71)</b>	<b>20</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
<b>Total</b>	<b>(138)</b>	<b>(110)</b>	<b>539</b>	<b>328</b>	<b>84</b>	<b>61</b>	<b>96</b>	<b>44</b>
Échéances à moins d'1 an					84	61	96	44
Échéances de 1 an à 5 ans								
Échéances plus de 5 ans								

(1) Bouygues est la société mère du groupe dont fait partie Bouygues Telecom.

## 20.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations directes s'élèvent à 8 252 038 euros (incluant rémunération de base et rémunération variable payée en 2022 et liée aux performances)

Les jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs non dirigeants sont de 129 089 euros.

Avantages postérieurs à l'emploi : les membres du comité de direction générale du groupe Bouygues bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92% du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances.

La contribution versée en 2022 au fonds des actifs constitué par les compagnies d'assurances s'est élevé à 1 328 823 euros.

Indemnités de fin de contrat : concernent les indemnités de fin de carrière pour un montant de 3 405 515 euros.

Païement en actions : le nombre de titres Bouygues attribués le 3 juin 2022 (stock-options) est de 156 500 au prix d'exercice de 31,77 euros.

## Note 21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRÉSORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

### 21.1 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE DES FILIALES ACQUISES OU CÉDEES

	2022
Actif non courant	
Actif courant	
Trésorerie	
Dette non courante	
Dette courante	37
<b>Prix d'acquisition net de cession</b>	<b>37</b>
Trésorerie changement de périmètre	
Dette sur titres	(96)
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>-96</b>

Les flux de trésorerie des filiales acquises ou cédées concernent principalement le paiement d'une partie du complément de prix BTBD pour 58 millions d'euros et la revalorisation de 40 millions d'euros de la dette financière résiduelle liée à ce complément de prix.

### 21.2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ A L'ACTIVITE

La variation du besoin en fonds de roulement tient compte des variations relatives aux provisions courantes comptabilisées au bilan.

	2022	2021
<b>ACTIF</b>	<b>-592</b>	<b>-602</b>
Stocks	1	(11)
Avances et acomptes versés sur commandes	12	24
Actifs sur contrats clients	(256)	(231)
Clients et comptes rattachés	(199)	(173)
Autres créances courantes et actifs financiers courants	(150)	(211)
<b>PASSIF</b>	<b>413</b>	<b>412</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	224	334
Passifs sur contrats clients	76	36
Provisions courantes		
Autres dettes courantes et passifs financiers courants	113	42
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité</b>	<b>(1)</b>	<b>-190</b>

(1) Actif/Passif : diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

## Note 22 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge des contrôles des comptes consolidés de Bouygues Telecom et sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, figurant au compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022.

Missions	Réseau Mazars				Réseau Ernst & Young				Autres Réseaux				Total Charges	
	Exercice 2022		Exercice 2021		Exercice 2022		Exercice 2021		Exercice 2022		Exercice 2021		Exercice 2022	Exercice 2021
	Audit	0,7	91%	0,6	99%	0,6	96%	0,5	99%	0,1	100%	0,1	100%	1,4
Services Autres que la Certification des Comptes	0,1	9%	0,0	1%	0,0	4%	0,0	1%					0,1	0,0
<b>Total</b>	<b>0,8</b>	<b>100%</b>	<b>0,6</b>	<b>100%</b>	<b>0,7</b>	<b>100%</b>	<b>0,5</b>	<b>100%</b>	<b>0,1</b>	<b>100%</b>	<b>0,1</b>	<b>100%</b>	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>

**Note 23**
**LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES**

Sociétés	% d'intérêts		% Contrôle direct et indirect	
	2022	2021	2022	2021
Bouygues Telecom	100%	100%	100%	100%
1913	100%	100%	100%	100%
Amplitel	100%	100%	100%	100%
Apizee	75%		75%	
Bouygues Telecom Initiatives	100%	100%	100%	100%
Bouygues Telecom Flowers	100%		100%	
Bouygues Telecom Services	100%	100%	100%	100%
Bouygues Telecom Business Distribution (ex EIT)	100%	100%	100%	100%
FCT mobile device financing loans	100%		100%	
Infracos	50%	50%	50%	50%
Keyyo	100%	100%	100%	100%
On Cloud (ex Nerim)	100%	100%	100%	100%
Nexloop France	49%	49%	49%	49%
Cellnex France 2	49%		49%	
Phoenix France Infrastructures	40%	40%	40%	40%
Phoenix France Infrastructures 2	40%		40%	
Réseau Clubs Bouygues Telecom	100%	100%	100%	100%
Société de Développement pour l'Accès à l'infrastructure fibre	49%	49%	49%	49%
Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires	49%		49%	
Telefonica Global Solutions France	30%	30%	30%	30%
Tiseo Services	100%	100%	100%	100%
Winnovation	100%	100%	100%	100%

Siège social des sociétés consolidées :

**Bouygues Telecom**

37-39, rue Boissière  
75116 Paris

**1913**

218, avenue Pierre Brossolette - Immeuble Le Péliissier  
92240 Malakoff

**Amplitel**

3, route de la révolte  
93200 Saint Denis

**Apizee**

4, rue Louis de Broglie  
22300 Lannion

**Bouygues Telecom Initiatives**

13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole  
92360 Meudon

**Bouygues Telecom Flowers**

13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole  
92360 Meudon

**Bouygues Telecom Services**

Rua Dr. Eduardo Santos Silva, n.º 261  
4200-282 Porto (Portugal)

**Bouygues Telecom Business Distribution (ex EIT)**

6, Place Abel Gance  
92100 Boulogne Billancourt

**FCT mobile device financing loans**

12, rue James Watt  
93200 Saint-Denis

<b>Infracos</b>	20, rue Troyon 92310 Sèvres
<b>Keyyo</b>	32, boulevard Victor Hugo 92110 Clichy
<b>On Cloud (ex Nerim)</b>	1, parvis de La Défense 92044 La Défense cedex
<b>Nexloop France</b>	52-56, avenue Emile Zola - Immeuble Ardeko 92100 Boulogne-Billancourt
<b>Cellnex France 2</b>	58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt
<b>Phoenix France Infrastructures</b>	4, rue de Marivaux 75002 Paris
<b>Phoenix France Infrastructures 2</b>	3 boulevard de Sébastopol 75001 Paris
<b>Réseau Clubs Bouygues Telecom</b>	13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole 92360 Meudon
<b>Société de Développement pour l'Accès à l'infrastructure Fibre</b>	130, boulevard Camelinat 92240 Malakoff
<b>Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires</b>	37-39, rue Boissière 75116 Paris
<b>Telefonica Global Solutions France</b>	1, place des Saisons -Tour First Paris La Défense 92400 Courbevoie
<b>Tiseo Services</b>	14, rue Alexandre 92230 Gennevilliers
<b>Winnovation</b>	We Work, 600 California Street, San Francisco, California 94108 - United States